18 9bre 1792
FRC.L.13315

CONVENTION NATIONALE.

Case
FRC
18569

RAPPORT

DE JEAN FERAUD,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES,

AU NOM DU COMITÉ DE PÉTITIONS ET DE CORRESPONDANCE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1792.

Adresses.

THE NEWBERRY LIBRARY

RAPPORT

DE JEAN FERAUD,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES,

AU NOM DU COMITÉ DE PÉTITIONS ET DE CORRESPONDANCE.

CITOYENS,

LE Comité de Pétitions et Correspondance m'a chargé de vous présenter l'analyse d'une partie des nombreuses adresses qui ont été renvoyées à ses

bureaux. Une semblable analyse vous sera présentée toutes les semaines.

Sur Louis Capet, voici ce que disent 1°. les habitans de Craon :

« Nos Législateurs n'avoient pas eu la force ou » la hardiesse de terrasser le monstre qui vouloit » nous dévorer : ils avoient coupé quelques têtes ; » mais elles renaissoient, et renaîtront toujours, si » vous ne vous hâtez de les abattre toutes d'un seul » coup ».

2°. Les amis de l'Egalité et de a Liberté de Pithiviers : « Les manes de nos frères victimes de la perfidie de ce lâche assassin et de ses complices, » crient vengeance : nous la sollicitons ; que ce » traître tombe sous le glaive de la loi ».

3°. Les citoyens de la ville de Bourg se bornent à demander l'incarcération perpétuelle de Louis Capet et de sa famille, dans le cas où l'on se décideroit à le juger : c'est aux erreurs de son éducation qu'il faut, principalement disent-ils, attribuer ses crimes.

4°. Les républicains de la ville de Rennes s'expriment ainsi : « Un grand coupable reste à punir ; » il étoit Roi, il assassina son peuple ; sa vie » n'est désormais que l'espoir des traîtres et l'aliment » du crime. »

Contre les dictateurs, les triumvirs, les tribuns, les protecteurs :

« Précipitez-les, précipitez-les du haut de la » Roche Trapéienne, s'écrient les républicains de » la ville de Provins ; frustrez de toute espérance » ces hommes pervers, qui ne connoissant pas assez » les vrais intérêts du Peuple voudroient nous donner » un triumvirat, une dictature: qu'ils tremblent, ces

„ scélérats ! Comment se fait-il que Paris, si fameux „ par son patriotisme, par sa haine pour tous les „ tyrans, semble aujourd'hui chercher une autre „ idole que celle de la loi ? Nous le jurons, rien „ ne pourra nous séparer de nos frères des 83 Départemens; mais aussi rien ne pourra nous faire reconnoître un dictateur ni un triumvir ».

Tels sont les sentimens exprimés par plusieurs sociétés amies de la Liberté et de l'Egalité, et notamment par celle de Nevevegers et Cherbourg.

Les mêmes républicains de Rennes, en applaudissant aux décrets contre les émigrés, s'écrient : « Malheur aux factieux qui, oubliant le plus saint „ des devoirs, portent même au sein de la Con„ vention le désordre honteux qui consterne la Répu„ blique ! Ceux-là, quels qu'ils soient, conspirent „ contre la gloire et l'intérêt public; leur nom doit „ disparoître de la liste des hommes de bien ». Les sections de la ville du Havre ajoutent : « Qu'ils „ fuient la terre de la Liberté, ces prédicateurs anar„ chistes, ces promoteurs de la loi agraire, ces „ provocateurs au meurtre, à l'incendie, vendus à „ Coblentz : ils ne sont pas dignes de respirer l'air „ que nous respirons ; ils ne sont pas dignes d'être „ Français ».

Des citoyens de Péronne vous écrivent : « Que les „ agitateurs tremblent et frémissent ! ils ne souille„ ront pas long-temps un pays où vous avez commandé „ le respect des propriétés et des personnes, où vous „ rétablirez d'une main ferme le règne de la loi. Nous „ n'ignorions pas, en jurant le gouvernement répu„ blicain, qu'il est très-exposé aux troubles et aux „ factions ; mais le serment que nous avons prêté „ contient l'engagement formel de détruire les fac-

„ tieux et les agitateurs. Les Catilina, les Comwell, „ nous sont odieux; et des républicains ne doivent „ pas plus se laisser séduire par la réputation et „ les caresses des uns, que trembler devant la barba- „ ie r et les poignards des autres. „

„ Périssent tous ceux qui ne servent leur patrie „ que pour se ménager l'odieux moyen de l'asservir! „ Telle est l'imprécation des amis de la Liberté et de l'Egalité, de Cherbourg.

„ Une poignée d'agitateurs, disent les citoyens et „ corps administratifs de Villefranche, pourroit-elle „ vous intimider? ils sont aussi lâches que ceux qui „ les soudoient. N'oubliez pas qu'ils étoient cachés le „ 10 août, et qu'ils ne se sont montrés que le „ 2 septembre „.

Si le décret qui déclare le principe d'une force départementale autour des dépôts nationaux, des caisses publiques et de la Convention, est réprouvé par les Sans-Culottes républicains de la ville de Civrac, département de la Vienne, et dans une adresse signée de plusieurs citoyens, sans désignation de lieu, qui pensent qu'il ne vous faut pas de garde pour faire des lois, (ce sont leurs expressions.), les sociétés populaires de Viens, département des Bouches-du-Rhône, et de la ville de Baïonne; les citoyens libres du Puy et ceux de Nevège, déclarent, les uns que ce décret est un des plus fermes appuis de la Liberté; les autres, qu'ils sont prêts à marcher, et qu'il est instant qu'ils soient bientôt réunis aux hommes du 14 juillet et du 10 août, pour écraser ensemble ces êtres malfaisans qui ne veulent ni les lois ni la liberté; qui, nés de l'anarchie, s'agitent en tout sens pour la prolonger, et ne fondent leur existence que sur le

mal qu'ils font, ou sur le bien qu'ils empêchent de faire.

Enfin vos commettans sollicitent une prompte organisation de l'éducation publique, et appellent votre attention sur les diverses branches de l'administration commerciale, agricole et industrielle ; tous applaudissent et adhèrent aux décrets qui abolissent la royauté, établissent la république, et assurent l'inviolabilité des personnes et des propriétés ; tous fondent leur espérance sur la Convention nationale, et l'investissent de leur confiance.

Un trait digne d'éloge terminera ce rapport. Une grande quantité de citoyens de la ville de Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, que leur âge dispensoit de l'enrôlement civique, ont caché cet âge, et sont venus se ranger sous les drapeaux de la Liberté, pour voler là où les besoins de la patrie les appelleront. Qu'il me soit permis de dire que c'est aux excellentes prédications, aux encouragemens patriotiques de la Société, vraiment républicaine, de cette ville, et au républicanisme qui éclaire ses autorités constituées, que nous sommes redevables d'un si bel exemple.

Ces adresses sont souscrites par les corps électoraux du département d'Eure-et-Loire, et des districts de Muret et Belvert ;

Des conseils généraux et directoires des départemens du Jura, du Puy-de-Dôme, du Haut-Rhin, des Hautes-Pyrénées, du Morbihan et de Corse ;

Des corps administratifs et judiciaires de Rennes, Dourdan, Hazebrouck, Pons et le Puy ;

Des districts de Fresnay, Loudeau, Castelnaudary, Panarges, Sablé, Saint-Malo, Saveney, Semur, isles d'Hières et Moulins ;

Des communes, municipalités ou conseils-généraux de Bergues, Bapaume, Cuiseau, Craon, Marvejols, Riom, Soissons, Cette, le Vigan, Bourganeuf, Reaumont d'Isère, Laroche-de-la-Neuville, Ste.-Anne, Soissons, Chouarre, Rhodès, Pont-de-l'Arche, Marennes, Tarbes, Rebais-en-Brie, Brie, Bourg, Lyon, St.-Andel, St. Céré, Auterive, Dorsseny, Honfleur, St.-Martin-de-Braua, Tournon;

Des Sociétés populaires de Rhodès, de St.-Céré, Civrai, Rennes, Baïonne, Bois-Commun, Laon, Larochelle, Mirande, Pithiviers, Provins, Troies, Tartas, Château-Roux, Cremieu, Strasbourg, St.-Andel, Créci, Cherbourg, Douai, Layrac, Niveger, Philippeville, Pui, Rennes, St. Luste, Tonax;

De citoyens d'Alençon, Péronne, George, Langon, Lons-le-Saulnier, Notre-Dame-de-Lille, Puy, Sauveur, Sarvies, Souterraine, Villefranche, Vinard.

L'Assemblée décrète l'impression du Rapport, et la mention honorable au procès-verbal.

Dons offerts à la Convention nationale depuis et compris le 10 Novembre, jusqu'à ce jour.

Les citoyens Jean-Chaussi, Dieupart, Delestre, Gaudet, Nicolas Bouché, Dumesnil-Dhérouville, Lée, Bartet, Guilhermel, Nannœuvre, Menard, Lemaust, Legris, Rivaux, Clebsattel, Bourgines, le maire de Vic-Fezenzac, Troette, Bourgouing, Pechiora, Egalité, et huit anonymes, ont offert,

pour les frais de la guerre, leur décoration militaire; en tout, 30

Le citoyen Egalité a offert de plus deux grands colliers de l'Ordre du Saint-Esprit, et quatre grandes croix du même Ordre.

Un anonyme a offert une médaille en or.

Un autre, dix-sept épaulettes, dix-neuf contre-épaulettes en or, trois épaulettes et trois contre-épaulettes en argent.

Le citoyen Makketros, deux épaulettes et une dragone en argent.

Abandons.

Le citoyen Ginoux, électeur du département de la Drome, a abandonné une rente de 60 l.

Le citoyen, Fortier, Tapissier à Paris, abandonne 10,704 liv. qui lui sont dues par le ci-devant marquis du Crest. 10,704

La commune d'Ancenis a donné les deux guidons des chasseurs des Alpes.

Dons pour les infortunés de Lille.

La commune de Saint-Méry, district de Melun, ci, 230 l.

D'autre part,	230 l.
La citoyenne Sarrasin,	230
Le curé de la paroisse de Plouëray, département du Morbihan,	120
Le citoyen Barguin,	40
Le troisième bataillon de Lot-et-Garonne,	655
Le citoyen Saunier.	50
Les gendarmes des Bouches-du-Rhône,	470
Plusieurs professeurs de la faculté des arts de Paris,	1,821
Le citoyen Lucé,	180
La société des amis de la Liberté et de l'Egalité de Saintes,	830
Total,	4,626 liv.

Pour les veuves et orphelins de la journée du 10 août.

Le conseil-général de la commune de Chartres.	1,676 l.	16 s.
La garde nationale de Beauvais,	753	18
Le second bataillon de volontaires nationaux de la Meurthe, (en écus)	600	
Total,	3,030 l.	14 s.

Pour la guerre.

Un citoyen de Champlitte,	100 l.	s.
Le citoyen Saunier,	24	
Le citoyen Marque,	5	
Pierre-François Quatresols.	100	4

Ci-contre	229 l.	4 s.
Les ouvriers des atteliers de Perrier,	67	10
Un grenadier du camp de Maubeuge, un écu de	6	
Un Génevois, en argent,	120	
Un Suisse, un écu de	6	
Le théâtre de Molière,	172	15
Le citoyen Berville,	600	
Jean Troette,	200	
Edmond Materne Schleich,	100	
Le citoyen Helfflinger,	300	
Un anonyme, en argent,	24	
Total,	1,825 l.	9 s.

Pour les Lillois,	4,626 l.	s.
Pour les veuves du 10,	3,030	14
Pour la guerre,	1,825	9
Abandons,	10,764	
Total général,	20,246 l.	3 s.

Certifié conforme au bordereau original, vérifié par les citoyens secrétaires de la Convention, et resté en mes mains. Paris, ce 18 Novembre, l'an premier de la République française.

Signé, DUCROISI, Receveur des Dons patriotiques.